

DEPARTEMENT des HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE GAP
CANTON de ST FIRMIN

Envoyé en préfecture le 09/06/2022
Reçu en préfecture le 09/06/2022
Affiché le
ID : 005-210500625-20220603-29_2022-DE

COMMUNE du GLAIZIL

Membres en exercice : 10 Membres Présents : 9 Membres représentés : 0 Absents : 1
VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SEANCE du 3 juin 2022

DELIBERATION N° 29 / 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 3 juin à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 24 mai 2022 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire.

PRESENTS : COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, HORLAVILLE Damien, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian

ABSENTS : GAUTHIER Jean-Pierre (absent)

SECRETAIRE : ARMAND Nathalie

Objet : *Gestion des concessions du cimetière, des cases du colombarium et du jardin du souvenir*

Le maire expose aux membres du conseil municipal la situation actuelle en matière de gestion du cimetière. Aucune redevance n'est due pour les inhumations en terrain, le tarif d'une case au colombarium pour une durée de 50 ans est fixé à la somme de 500€, la dispersion des cendres au jardin du souvenir est gratuite.

Après discussion, les membres du conseil municipal décident de fixer les tarifs tels qu'il suit :

Désignation	Durée	Tarifs
Concession en terrain 1,25 X 2,5m	30 ans	800€
Case du colombarium pour 2 urnes	50 ans	500€
Jardin du souvenir		Gratuit

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour copie conforme
Le Maire,
COLLIN François**

